Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260209-S01-CC-18-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/02/2026
Mise en ligne : 18/02/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°18/2026
SÉANCE N° 01 DU 09 FÉVRIER 2026

CRÉATION D'UN CONTRAT DE PROJET – POSTE DE CHEF DE PROJET AMÉNAGEMENT (NON PERMANENT)

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 03 février 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais (à partir de 18 h 14), Christian Lefort (à partir de 18 h 11 et jusqu'à 19 h 46), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 13), Damien Richard (jusqu'à 20 h 04), Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 20 h 04), Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 31), Nicolas Deulofeu, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan (à partir de 18 h 14), Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 30), Marjorie François, Georges Hoyaux, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Henri Renié (à partir de 18 h 30), Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul (à partir de 18 h 22), Vincent D'Agostino (à partir de 18 h 14), Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot (jusqu'à 19 h 42), Anne-Marie Janvier (jusqu'à 19 h 42), Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle, Christine Dubois (à partir de 18 h 15), Julien Brocail, Gérard Travers (à partir de 18 h 13), Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 18), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré (jusqu'à 20 h 04), Dominique Gallacier (à partir de 18 h 16) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés
Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huaumé, Corinne Segretain.

Étaient représentés
Christian Lefort a donné pouvoir à Gwenaël Poisson (à partir de 19 h 46), Isabelle Fougeray a donné pouvoir à Eric Paris (jusqu'à 18 h 31), Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Christine Droguet a donné pouvoir à Bruno Bertier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Chantal Grandière, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeais.

Sylvie Vielle et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 11 février 2026

N° 018/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FÉVRIER 2026

CRÉATION D'UN CONTRAT DE PROJET – POSTE DE CHEF DE PROJET AMÉNAGEMENT (NON PERMANENT)

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121‑29 et L5211-1,

Vu le titre III - Recrutement par contrat du code général de la fonction publique, et notamment ses articles L332-24, 25 et 26,

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu la délibération n°033/2023 du conseil communautaire du 23 mars 2023 adoptant le contrat local de santé 2023-2026,

Vu la délibération n°151/2023 du 2 octobre 2023 portant mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
À compter du 1er janvier 2026, un emploi non permanent de chef de projet aménagement relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet est créé à l'effectif des services de Laval Agglomération, au département aménagement et intelligence de l'espace.

Article 2
Cet emploi non permanent est créé, au regard des projets structurants en cours et à venir et des enjeux croissants de transformation urbaine, afin d'apporter une plus-value transversale, en lien direct avec les différents services (urbanisme, foncier, habitat, bâtiments), permettant ainsi d'accompagner la mutation du tissu urbain existant et d'orienter qualitativement les projets à venir.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 36 mois et débutant à partir du 1er mars 2026 (ou plus tard selon le process de recrutement).

Ce contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans à compter de sa date de début.

L'agent contractuel recruté devra justifier de solides compétences en aménagement et urbanisme opérationnel. Un profil expérimenté, d'ingénieur conducteur d’opérations d'envergure ou d'architecte opérationnel est recherché.

Article 3
La rémunération de l’agent sera calculée sur la base du grade de recrutement d’ingénieur territorial (ou par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement) avec l'octroi du régime indemnitaire en vigueur à Laval agglomération.

Article 4
Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019 1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Article 5
Les dépenses résultant de ce recrutement seront payées sur le budget de l'agglomération et seront réparties entre Laval Agglomération et la ville de Laval dans le bilan de mutualisation (50-50).

Article 6
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 7
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire ayant voté contre (Mickaël Marquet) et sept conseillers communautaires s'étant abstenus (Henri Renié, Samia Soultani, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent Paillard et Éric Morand).

Le Président,

Signé : Florian Bercault